

DELIBERATION CA046-2016

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 23 mars 2016.

■ **Objet de la d lib ration** D p t de la demande de financement FEDER RFI Tourisme

Le conseil d'administration r uni le 31 mars 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Le d p t de la demande de financement FEDER RFI Tourisme est approuv .

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit , avec 30 voix pour.

Fait   Angers, le 31 mars 2016

Christian ROBI DO

Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **2 avril 2016** / mise en ligne : **2 avril 2016**

Intitulé de l'opération :	RFI tourisme
Bénéficiaire :	Université d'ANGERS

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles
 Vous pouvez vous rapprocher du chargé de programme pour vous aider à compléter ce fichier
 Pour compléter ce tableau il est conseillé de se référer à la NOTICE partie 5B
 Ce tableau est à annexer au dossier de demande de subvention FEDER

Le montant des dépenses est-il déclaré : OUI NON

Postes de dépenses <i>Postes de dépenses donnés à titre d'exemple ci-dessous</i>	Nature de la dépense <i>Nature de dépenses données à titre d'exemple ci-dessous</i>	Montant prévisionnel total	Clé de répartition, le cas échéant <i>(Temps ou pourcentage de temps consacré au projet)</i>	Montant prévisionnel proposé après application clé de répartition	Pièces justificatives correspondantes
Dépenses directes	1 ligne = 1 dépense Détailler autant que possible la nature des dépenses nécessaires à la réalisation de votre opération. Pour tous les marchés publics (travaux, études...), il est nécessaire de remplir une ligne de dépense par lot et non une dépense pour un ensemble de lots.		Lorsque vous utilisez une clé de répartition (frais généraux...), il est nécessaire de joindre une note à ce plan de financement expliquant comment vous avez calculé cette clé de répartition.		Détailler les pièces justificatives que vous transmettez permettant de justifier chaque dépense. (Ex : trois devis, trois lettres de consultation...) Pour les marchés publics, il est nécessaire de préciser les étapes des différentes procédures, d'indiquer le n° du marché et de détailler les pièces composant chaque marché. (Ex : Appel d'offres infrastructure (marché n°...) suivi d'un appel d'offre restant (marché n°...) pour les travaux de peinture... Si la description des étapes de vos marchés est trop longue pour être mise dans ce tableau, merci de la détailler dans une note qui sera annexée à ce plan de financement.
Investissement matériel	Bâtiment Équipement	5 000		5 000	factures
Investissement immatériel	Achat de logiciels,				
Frais de personnel	Salaires et charges : équipe support , 4 post-doctorants internationaux	456000 (équipe support) et 182400 (post-doctorants)		638400	bulletins de salaire et fiche de poste
Frais de fonctionnement	Achats et fournitures				
	frais de mission équipe support accueil experts du COS	45000		45000	frais de mission de mobilité sortante (transport, hébergement et restauration)
	mobilité sortante enseignants chercheurs (EC)				
Prestations de service	accueil EC invités programmes internationaux stratégiques (RFI)				
	Travaux de conception et études Activités de formation et animation d'évènement				
Frais de mission liés au personnel affecté sur l'opération	Transport Restauration Hébergement	13000		13 000,00	frais de mission (transport, hébergement et restauration)
Autres...	environnement post-doctorants internationaux				
Dépenses indirectes :					
Dépenses indirectes de fonctionnement (frais généraux) : 15%	15% des frais de personnel (équipe support et post-doctorants internationaux)	95 760		95 760	
Contributions en nature :					
Dépenses en nature	Le montant de la contribution en nature doit être équivalent dans le tableau "dépenses prévisionnelles" et dans le tableau "ressources prévisionnelles".				
Recettes nettes générées (*)	Si le coût total de votre opération est supérieur à 1 million d'€, le montant des recettes nettes doit être affiché en négatif dans le tableau des dépenses prévisionnelles. Si le coût total de votre opération est inférieur à 1 million d'€, les recettes nettes doivent être inscrites dans le tableau des ressources prévisionnelles.				
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES		797 160		797 160	

(*) Le montant des recettes doit être en adéquation avec le montant des recettes inscrit dans l'ANNEXE 2 (Tableau article 61)



Intitulé de l'opération	RFI tourisme
Bénéficiaire	Université d'ANGERS

Tableau récapitulatif des ressources prévisionnelles
Vous pouvez vous rapprocher du chargé de programme pour vous aider à compléter ce fichier
se référer à la NOTICE partie 5B
Ce tableau est à annexer au dossier de demande de subvention FEDER

Les co-financements sollicités couvrent-ils la même période d'exécution et la même assiette de dépenses éligibles ?

Oui



Financeurs (Rubriques Financeurs ci-dessous à titre d'exemple)	Montant voté en Euros	Base subventionnable (assiette de dépenses) retenue par le co-financeur	Montant retenu après proratisation selon le coût total éligible présenté	Précisions date et référence d'obtention de l'aide	%
FINANCEMENTS PUBLICS	Ex : 2 000 €	Ex : subvention du département de 2 000 € sur une assiette de dépenses de 21 000 €. (Ces informations sont mentionnées dans l'acte attributif de la subvention du financeur). Il convient donc d'inscrire 21 000 €.		Ex : arrêté n°2009/430 du 13/09/2009	Part du financement sur la totalité des financements de l'opération
Fonds européen	398580	797160	797160		50,0%
Financement d'Etat(Université d'ANGERS)					
Financement régional	313015.45	797160		délibération du conseil régional du 16.11.2014	39.26%
Financement départemental					-
Angers Loire Métropole	21888	797160		délibération du conseil communautaire du 16.11.2014	2.75%
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	797160				92,01%
FINANCEMENTS PRIVÉS					
Financement privé					-
AUTOFINANCEMENT	63676.55	63676.55			7.99%
Recettes nettes générées (*)					
Contributions en nature					-
Total des ressources	797160	797160	7971600		100,00%

* Si le coût total de l'opération est inférieur à 1 M d'euros, les recettes doivent être inscrites en ressources. Dans le cas contraire, elles doivent être déduites des dépenses. Le montant doit être en accord avec celui inscrit dans l'annexe 5 (tableau article 61). Pour remplir ces documents, il est fortement conseillé de consulter la rubrique 5B de la notice et/ou de se rapprocher du chargé de programme.